

L'ANCIEN CIMETIÈRE SAINT MARTIN

Il est difficile d'imaginer que sous vos yeux s'étalait autrefois l'ancien cimetière de Flayosc.

Le 16 juillet 1841, dans un courrier adressé au Préfet, une assemblée de flayoscais s'inquiète de la position anormale du cimetière saint-Martin de Flayosc. L'ordonnance du 22 prairial de l'an 12 impose aux cimetières de se trouver à plus de 40 mètres des dernières maisons. Or, le cimetière saint-Martin se trouve en plein cœur du village. On précise même que la terre du cimetière est soutenue d'un côté par la muraille latérale d'une écurie surmontée d'un grenier à foin. De plus, à cette époque, compte tenu de l'étroitesse des lieux, l'ouverture de nouvelles fosses est fixée de 5 ans en 5 ans. La commune n'arrive donc plus à enterrer ses morts...

Après une proposition abandonnée de fixer le nouveau le long de la route de Sauveclare, en 1854, la préfecture ordonne une enquête de commodo et incommodo sur la translation du cimetière dans une propriété de Mlle Vachier, au lieu-dit Ferrage Longue, situé cette fois-ci au nord du village et le 19 janvier 1855, le préfet entérine la décision.

Le 24 mars de la même année, une pétition menée par M. Sigallous vient demander l'annulation de la translation (cimetière trop visible !) et son transfert au lieu-dit « les clos » appartenant à M. Chieuse.

Aussitôt une autre pétition est lancée le 1er avril 1855, par le sus-dit Chieuse qui refuse que son terrain se transforme en cimetière.

Finalement, le cimetière sera bien translaté à Ferrage Longue pour la coquette somme de 7000 francs. La commune ne pouvant recouvrir cette somme par une coupe exceptionnelle de bois, il faudra passer en 1856, par un emprunt de 5000 francs à la Caisse des dépôts et consignations.

Les travaux seront réalisés par le maçon Bourgoïn de Flayosc.

Enfin, c'est en 1873, que terre et ossements de l'ancien cimetière seront transférés dans le nouveau et l'ancienne nécropole transformée en place publique.

Lettre des flayoscais au préfet réclamant un nouveau cimetière (1844)

Les soussignés habitants de la commune de Flayosc, ont l'honneur de vous adresser par le présent, l'avis de l'assemblée des habitants de cette commune, qui a eu lieu le 16 juillet 1841, au sujet de la position anormale du cimetière de Saint-Martin de Flayosc. L'ordonnance du 22 prairial de l'an 12 impose aux cimetières de se trouver à plus de 40 mètres des dernières maisons. Or, le cimetière de Saint-Martin se trouve en plein cœur du village. On précise même que la terre du cimetière est soutenue d'un côté par la muraille latérale d'une écurie surmontée d'un grenier à foin. De plus, à cette époque, compte tenu de l'étroitesse des lieux, l'ouverture de nouvelles fosses est fixée de 5 ans en 5 ans. La commune n'arrive donc plus à enterrer ses morts...

Lettre du maçon Bourgoïn s'engageant à construire le nouveau cimetière (1856)

Je soussigné
Bourgoïn Bernard, établi à Flayosc
Domicilié et exerçant à Flayosc
à pres avoir vu l'ensemble
des plans et devis estimatifs
concernant les travaux à faire pour
la construction d'un cimetière
N'ayant à exécuter avec respect
et profit les dits travaux et déclare
me soumettre à toutes les clauses
comprises dans les cahiers de charges
unies aux plans et devis
Noyonnant un rabais de cinq pour
cent sur le prix du détail estimatif
Je déclare à notre aujour
d'hui en l'annonçant la maison

Pétition de flayoscais s'opposant à la construction du nouveau cimetière (1855)

Notamment les travaux de construction du nouveau cimetière est beaucoup plus onéreux que celui qui a été prévu. L'administration ne peut donc pas se permettre de faire construire un cimetière qui ne fut point placé dans les conditions voulues. Les soussignés ont appris Monsieur le Préfet, que vous prendrez en considération les motifs exposés dans l'avis qui précède, et que vous agirez auprès de l'administration, en vue de l'urgence que le nouveau cimetière a établi à Flayosc, sur terrain où il n'y a que la place de la route, et qu'il sera placé au-dessus de la route, ou dans tout autre lieu qui conviendrait et même en vue de la translation.

Monsieur le Préfet, nous sommes très honorés de vous adresser par le présent, l'avis de l'assemblée des habitants de cette commune, qui a eu lieu le 16 juillet 1841, au sujet de la position anormale du cimetière de Saint-Martin de Flayosc. L'ordonnance du 22 prairial de l'an 12 impose aux cimetières de se trouver à plus de 40 mètres des dernières maisons. Or, le cimetière de Saint-Martin se trouve en plein cœur du village. On précise même que la terre du cimetière est soutenue d'un côté par la muraille latérale d'une écurie surmontée d'un grenier à foin. De plus, à cette époque, compte tenu de l'étroitesse des lieux, l'ouverture de nouvelles fosses est fixée de 5 ans en 5 ans. La commune n'arrive donc plus à enterrer ses morts...